

Aide régionale aux étudiants ukrainiens

Procédure à suivre pour bénéficier de l'aide :

- 1) Vérifier son éligibilité (étudiant de nationalité ukrainienne inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur en Auvergne-Rhône-Alpes)
- 2) Déposer un dossier de demande d'aide sur la plateforme régionale en ligne Portail des Aides ([Espace Usagers \(auvergnerhonealpes.fr\)](https://www.auvergnerhonealpes.fr))
 - a. Créer un compte sur le Portail des Aides (avec l'adresse mail personnelle et non l'adresse mail étudiante)
 - b. Créer une demande et fournir les pièces justificatives (document d'identité justifiant de la nationalité ukrainienne, certificat de scolarité 2021-2022 d'un établissement d'enseignement supérieur de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi qu'un RIB ou un RIB et une procuration si le RIB n'est pas au nom de l'étudiant)
 - c. Valider et transmettre la demande aux services de la Région à travers la plateforme
- 3) Instruction du dossier par les services de la Région
 - a. Les services de la Région vont étudier la recevabilité du dossier
 - b. Le dossier sera alors recevable ou non recevable
- 4) Vote lors de la Commission Permanente pour les dossiers recevables
- 5) Versement de l'intégralité de l'aide par la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Pour toutes questions liées à cette aide en particulier (pièces à joindre, informations demandées, etc.), vous pouvez vous adresser à : aide.etudiants.ukraine@auvergnerhonealpes.fr.